

Recensement cantonal des sites construits
d'importance régionale et locale

Kantonsverzeichnis der Ortsbilder
regionaler und lokaler Bedeutung

Murist

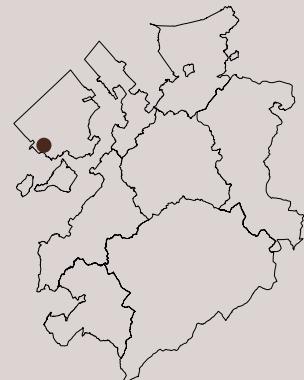


Commune d'Estavayer
District de la Broye

SITE D'IMPORTANCE RÉGIONALE



Le village agricole de Murist occupe une position dominante sur une rupture de pente, entre le versant sud-est du vallon du Bainoz, marqué à cet endroit par la légère dépression d'un affluent, et le haut-plateau de la Molière. Hormis une grande halle d'activité et quelques colonisations résidentielles à l'écart des composantes historiques, les environnements sont bien préservés et garantissent un bel effet de silhouette. La composante principale du site s'est développée autour d'un carrefour en X où convergeaient autrefois deux routes, désormais partiellement reléguées : la voie qui menait à La Vounaise, en suivant la ligne de crête, et le chemin qui reliait Montborget à travers le Bas du Ruz, en escaladant le coteau. La construction vers 1885 de la route cantonale La Vounaise-Treytorrens, qui fend l'agglomération en diagonale, a troublé cette structure simple et engendré la formation d'un espace triangulaire où se dresse une maison, en position quasi insulaire. Les hautes qualités spatiales sont dues à la partition en deux entités dissociées, réparties de part et d'autre de la légère dépression creusée par un affluent du Bainoz, ainsi qu'à la définition compacte de la rue qui suit la ligne de crête. Les qualités historico-architecturales, certaines, tiennent à l'homogénéité du tissu rural, composé de fermes typiquement broyardes du 19^e siècle, et à l'église néorégionaliste.



Statistiques

Localité de Murist
Bâtiments: 389
Bâtiments protégés: 21

Qualités de situation



Hautes qualités au niveau de la valeur topographique et du degré d'urbanisation du site.

Qualités spatiales



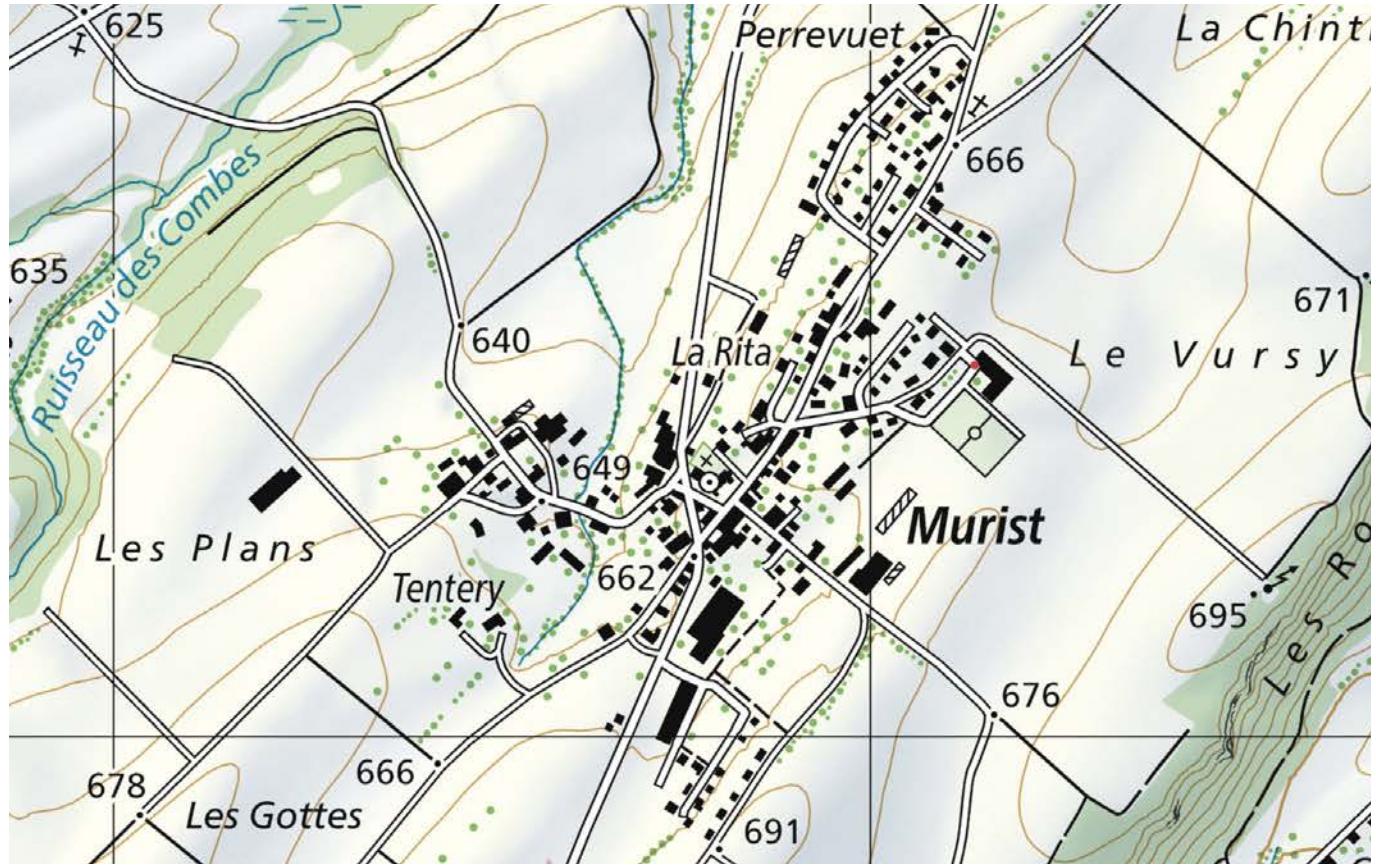
Hautes qualités dans la valeur spatiale intrinsèque de chaque partie de site ainsi que dans l'intensité des relations spatiales entre les différentes parties.

Qualités historico-architecturales



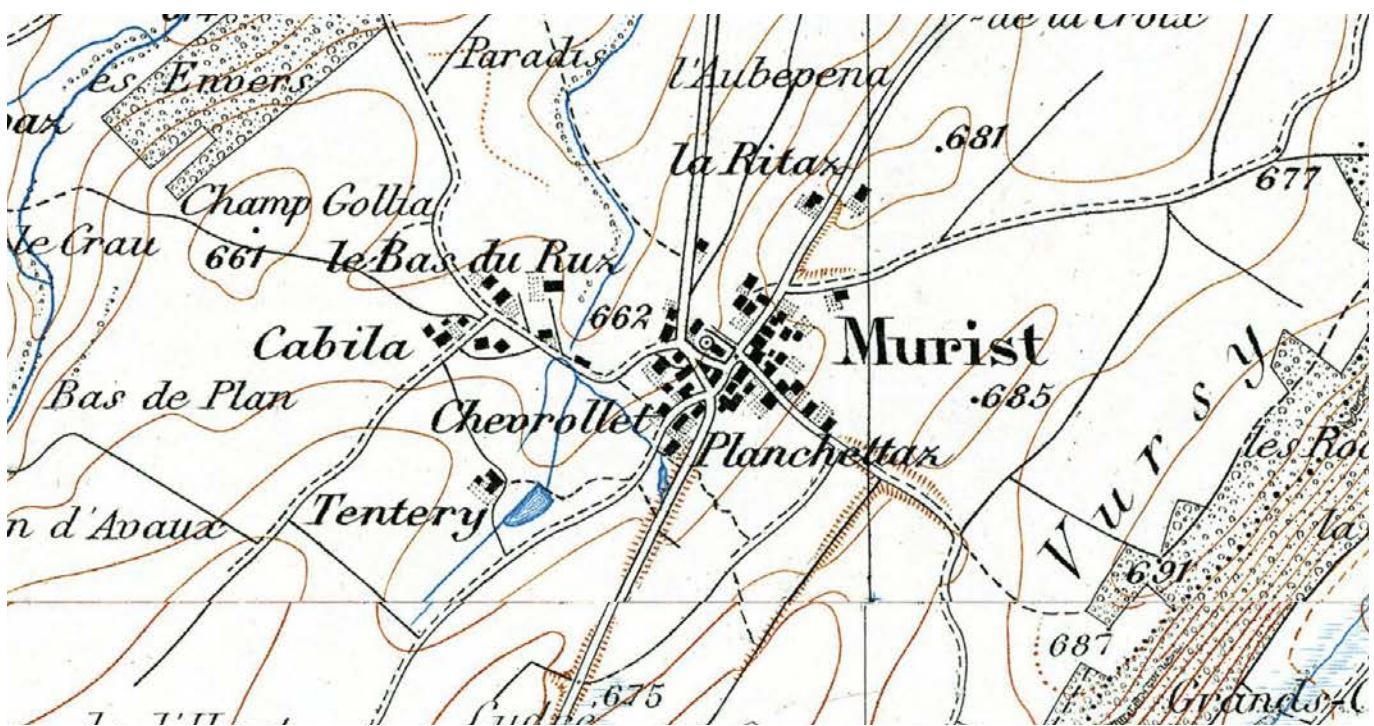
Hautes qualités au niveau de la valeur historico-architecturale des différentes parties de site et de la lisibilité des phases de croissance.

Site actuel

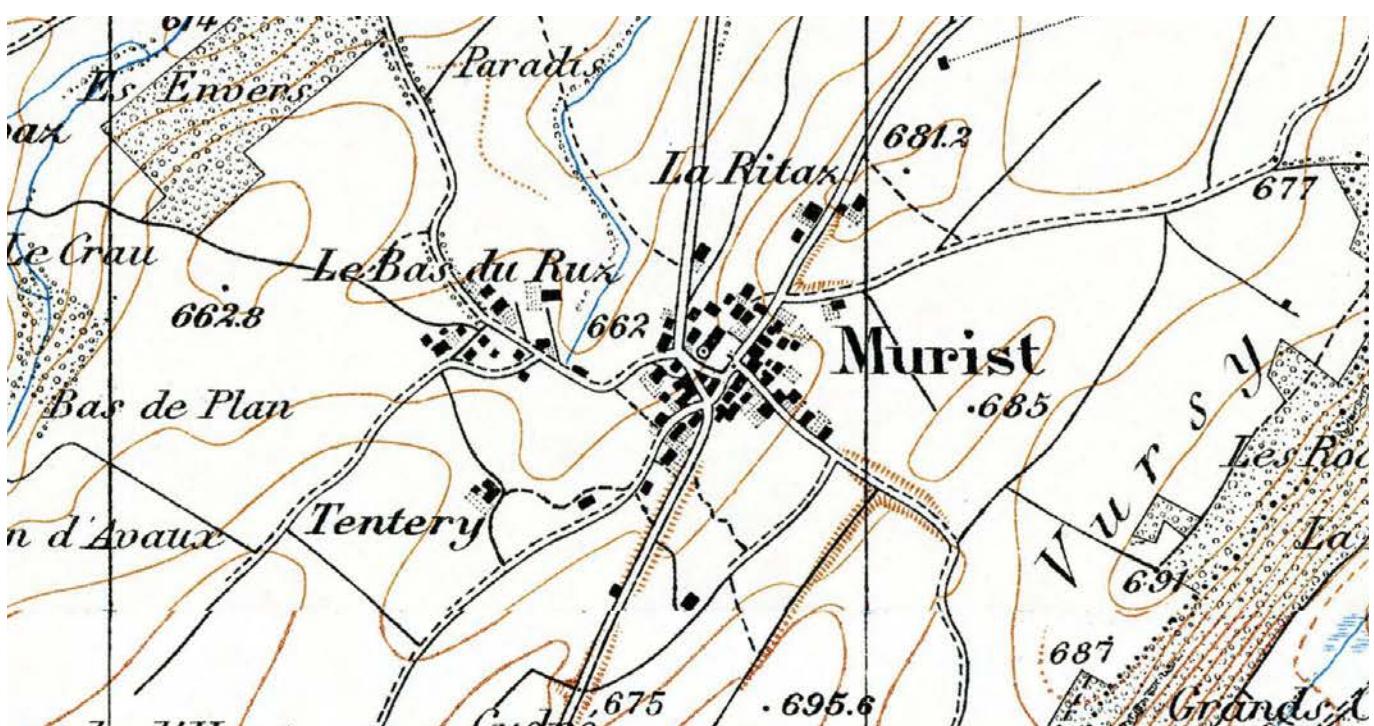


Évolution du site

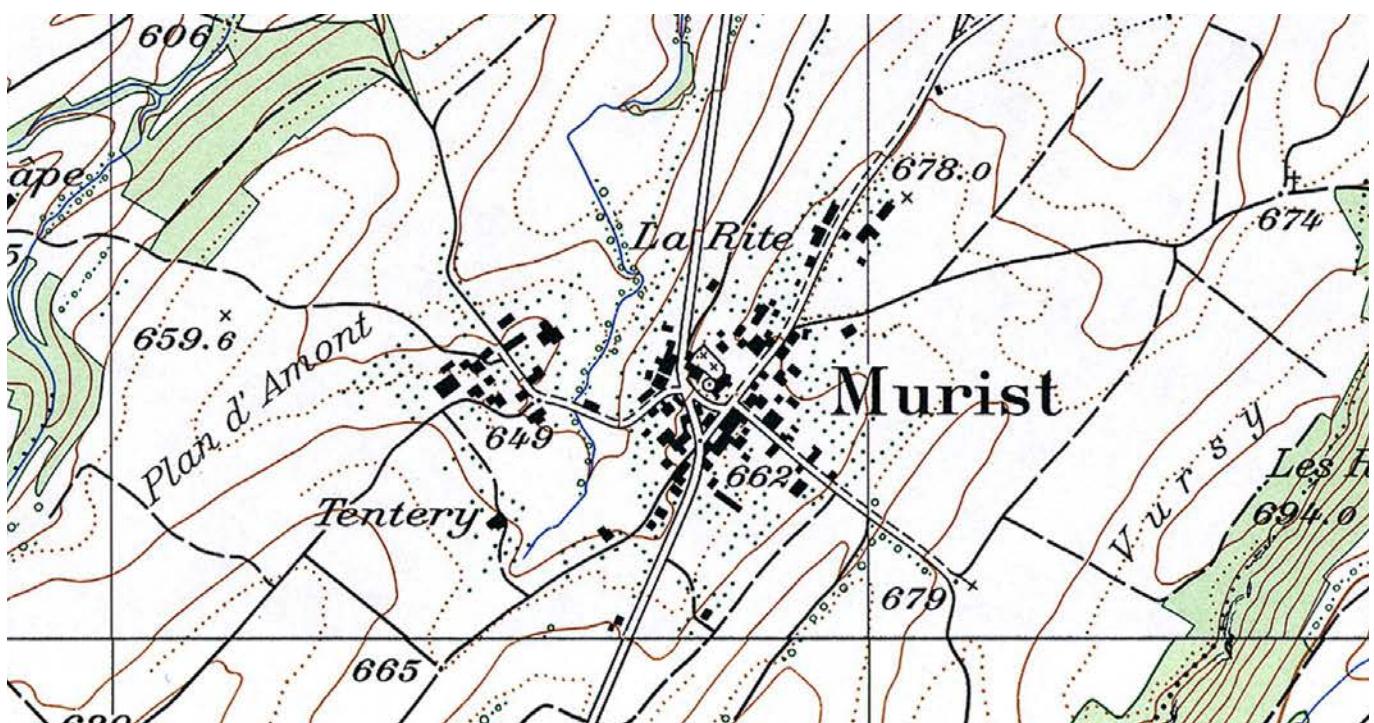
1900



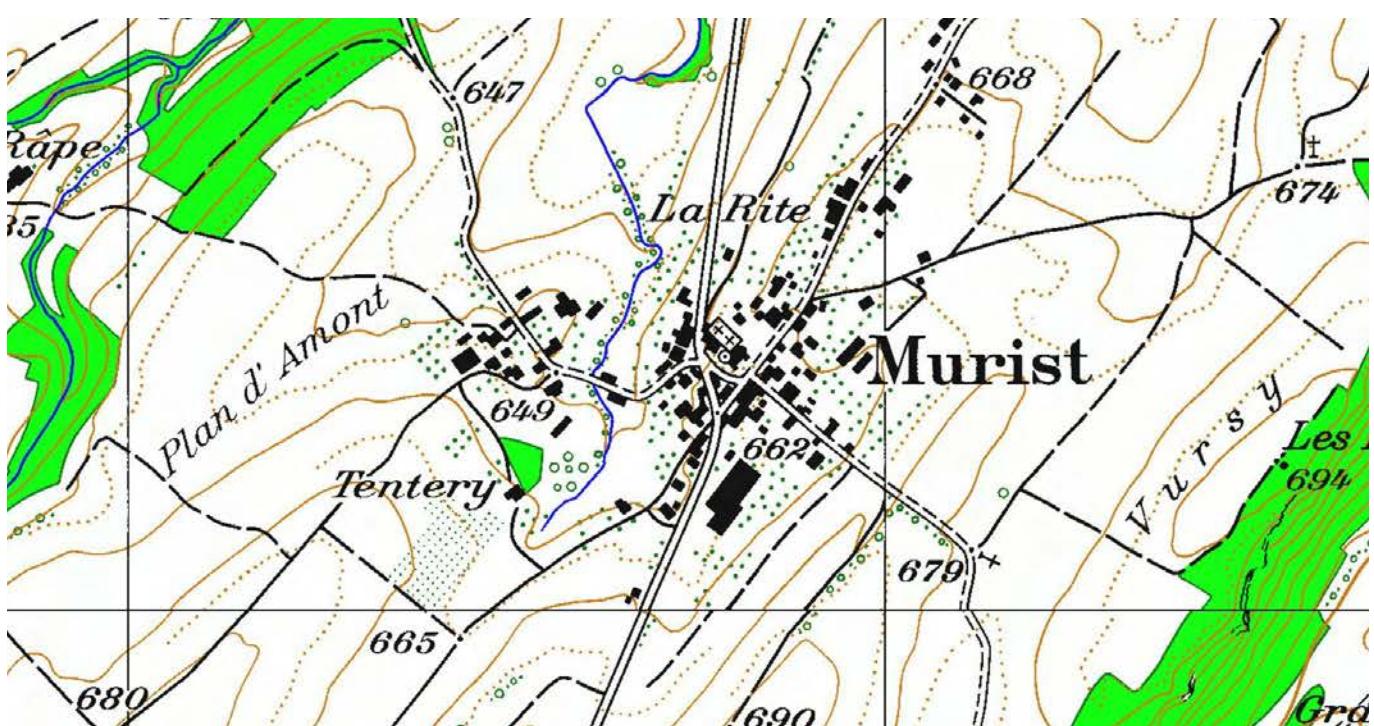
1945



1976



1993



Parties de site

1 Village. Composante principale de l'agglomération, établie sur un replat du plateau de la Molière. Bâti homogène constitué pour l'essentiel de fermes en maçonnerie, 1^e moitié 19^e siècle, partiellement contiguës, groupées autour de l'église et d'un carrefour.

Recommendations: orientées nord-sud, les façades en maçonnerie crépie des bâtiments ruraux contribuent fortement aux qualités de cet espace à forte composante minérale. Il est recommandé, lors de restaurations ou de transformations, de respecter la substance préexistante et de porter un soin tout particulier à la préservation des modénatures. On privilégiera également les teintes de façades discrètes et naturelles, qui s'intègrent de manière harmonieuse à l'identité du lieu. L'espace-rue du noyau historique est animé et caractérisé par de multiples éléments (murs de soutènement de l'église, fontaine à l'ombre d'un tilleul, bordures de trottoir pavées), qu'il conviendrait de conserver.



Objectif de sauvegarde

A

lors de transformations ou de nouvelles implantations, de prendre en compte ces perspectives et de privilégier des teintes discrètes et naturelles. Lorsque les interventions sont visibles depuis le noyau historique, il conviendrait de renoncer à une végétation uniforme et allogène, comme les haies de thuyas, ainsi qu'aux barrières visuelles (palissades). On évitera absolument les jardins de pierre ainsi que les talus minéraux.

2 Bas du Ruz. Cellule agricole secondaire, organisée de manière organique, en contrebas de la composante principale. Espace très fragmenté constitué de fermes, annexes agricoles et habitations autour de jardins potagers et de vergers.

Recommendations: les nouvelles constructions agricoles seront soumises à des critères de qualités exigeants (proportions et dimensions adaptées au site, par exemple) afin de garantir une intégration harmonieuse dans le paysage culturel et le respect de l'identité du lieu.



Objectif de sauvegarde

B

Partie de site sensible

3 Le Rosset. Lotissement pavillonnaire amorcé autour des années 2000, sur le plateau supérieur, au nord-est de l'agglomération historique, juxtaposé à quelques fermes isolées en contrebas. Complexe communal côté champs, avec école et installations sportives, 2001, et halle polyvalente, 2018-2019.

Recommendations: cette partie de site constitue l'avant-plan du site construit depuis l'ancien chemin historique Payerne-Morges, qui longe le bois de la Molière et sa tour médiévale. Il est recommandé,

Partie de site sensible

Objectif de sauvegarde

A

4 Les Planches. Zone d'activités en seuil de noyau historique. Deux halles en construction métallique, dès la fin des années 1970.

Recommendations: les nouvelles constructions artisanales seront soumises à des critères de qualités exigeants (proportions et dimensions adaptées au site, par exemple) afin de garantir une intégration harmonieuse dans le paysage, sans péjorer la silhouette de l'agglomération historique.

Objectif de sauvegarde

A

5 Vulliama. Terrains agricoles limités côté amont par un cordon boisé.

Recommendations: cet environnement non bâti dégage la silhouette du site. Il est recommandé de préserver sa ruralité authentique et de ménager les abords de la halle équestre.

6 Chevrolet. Intervalle de prés et de vergers dans une légère dépression creusée par un affluent du Bainoz, articulant les deux composantes historiques. Halles agricoles au fond du vallon, années 1980-1990.

Recommendations: en articulant les deux principales entités historiques, ce vallon contribue de manière fondamentale à la lisibilité du site construit. On préservera absolument la structure diversifiée de cet environnement naturel, notamment la ripisylve, qui contribue de manière fondamentale à la biodiversité. Il est également souhaitable de contenir le développement bâti dans cet espace, surtout à proximité directe du cours d'eau. Les nouvelles constructions agricoles seront soumises à des critères de qualités exigeants (proportions et dimensions adaptées au

site, par exemple) afin de garantir une intégration harmonieuse dans le paysage culturel et le respect de l'identité du lieu.

7 Clos Derrey. Pli synclinal couvert de champs, traversé par un affluent du ruisseau du Bainoz.

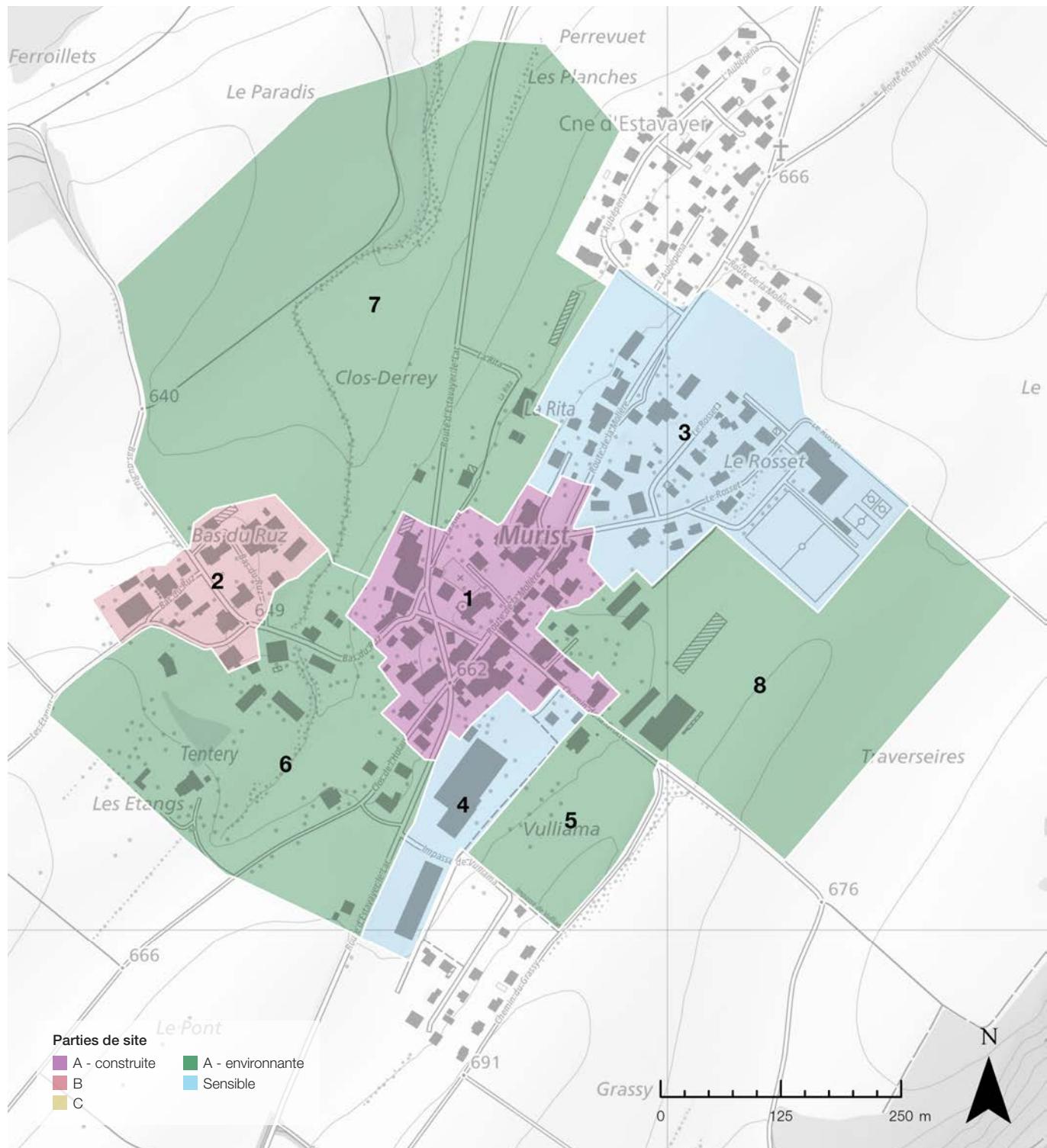
Recommendations: cet environnement agricole dégage la silhouette du site à l'ouest. Il est recommandé de préserver sa ruralité authentique, notamment la ripisylve.

Objectif de sauvegarde
A

8 Traverseires. Champs et pâturages en lanières et halles agricoles, sur un plateau dominant le noyau historique à l'est.

Recommendations: il est recommandé de soumettre la construction de nouvelles halles agricoles à des critères de qualités exigeants (proportions et dimensions adaptées au site, par exemple) afin de garantir une intégration harmonieuse dans le paysage culturel.

Objectif de sauvegarde
A



Éléments structurants du site



6.1 Coulloir naturel



1.2 École primaire



1.1 Église Saint-Pierre





1.3 Maison paysanne double



1.6 Espace-rue central



1.4 Auberge



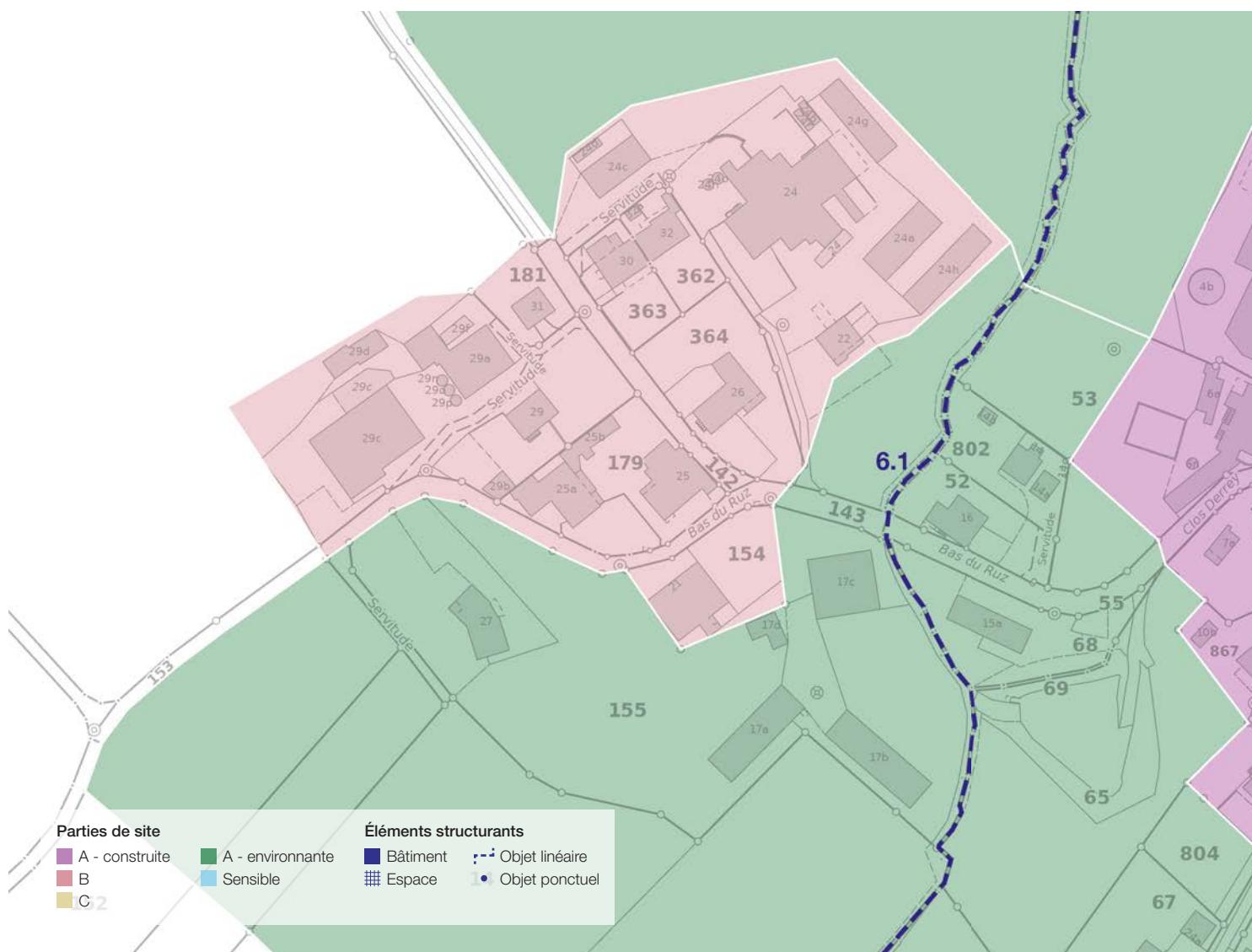
1.5 Grenier et four



Éléments structurants du site

1.1 Église Saint-Pierre, 1937-1938, par Fernand Dumas. Édifice néorégionaliste en béton et parements en grès coquillier, avec aménagement intérieur Art déco, considéré comme l'un des meilleurs exemples du renouveau de l'art sacré proposé par les artistes du Groupe de Saint-Luc. Sis sur un terre-plein entouré de hauts murs, avec cimetière et parvis planté de deux grands tilleuls.

1.2 École primaire, 1938. Construction régionaliste, tendance Nouvelle Tradition, contemporaine de l'église voisine et édifiée probablement par les mêmes entrepreneurs.



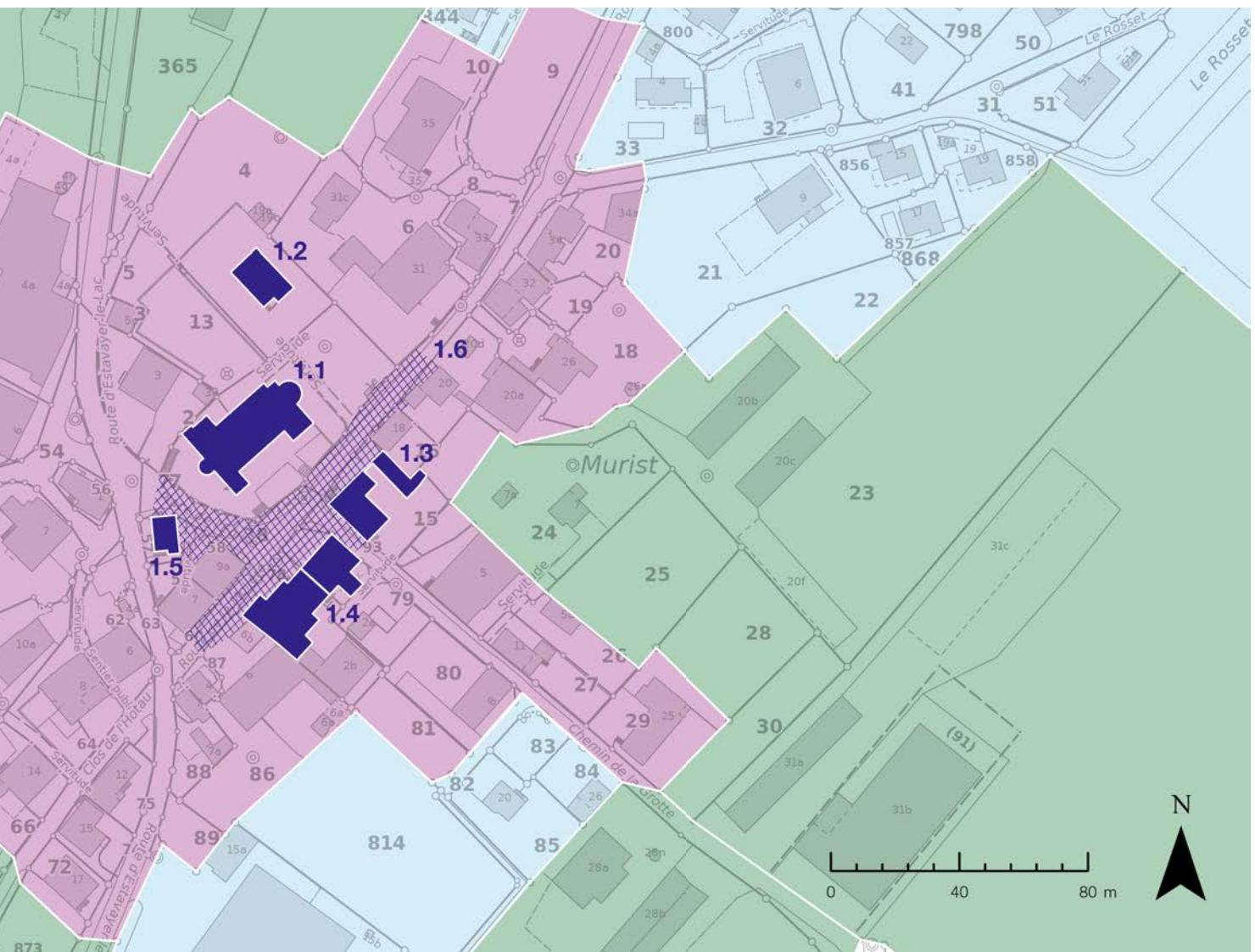
1.3 Maison paysanne double, datée 1814 et 1821, et façade-vestige de l'ancien rural contigu, datée 1820, pour la famille Bise. Destruction partielle par un incendie, 1973. Position marquante, en face de l'église, avec effet monumental de la ruine.

1.4 Auberge, datée 1860, et rural contigu, pour le tenancier Nestor Bise. Construction en maçonnerie typiquement broyarde, à l'angle du carrefour central, précédée d'une grande esplanade asphaltée.

1.5 Grenier et four, 1826, pour la famille Burgisser.
Actuellement habitation. Fondation spectaculaire sur un rocher en grès.

1.6 Espace-rue central, déterminé par le puissant mur de soutènement du cimetière et par les façades gouttereaux en maçonnerie, percées d'encadrements en grès coquillier local, essentiellement 19^e siècle, et précédées d'esplanades minérales.

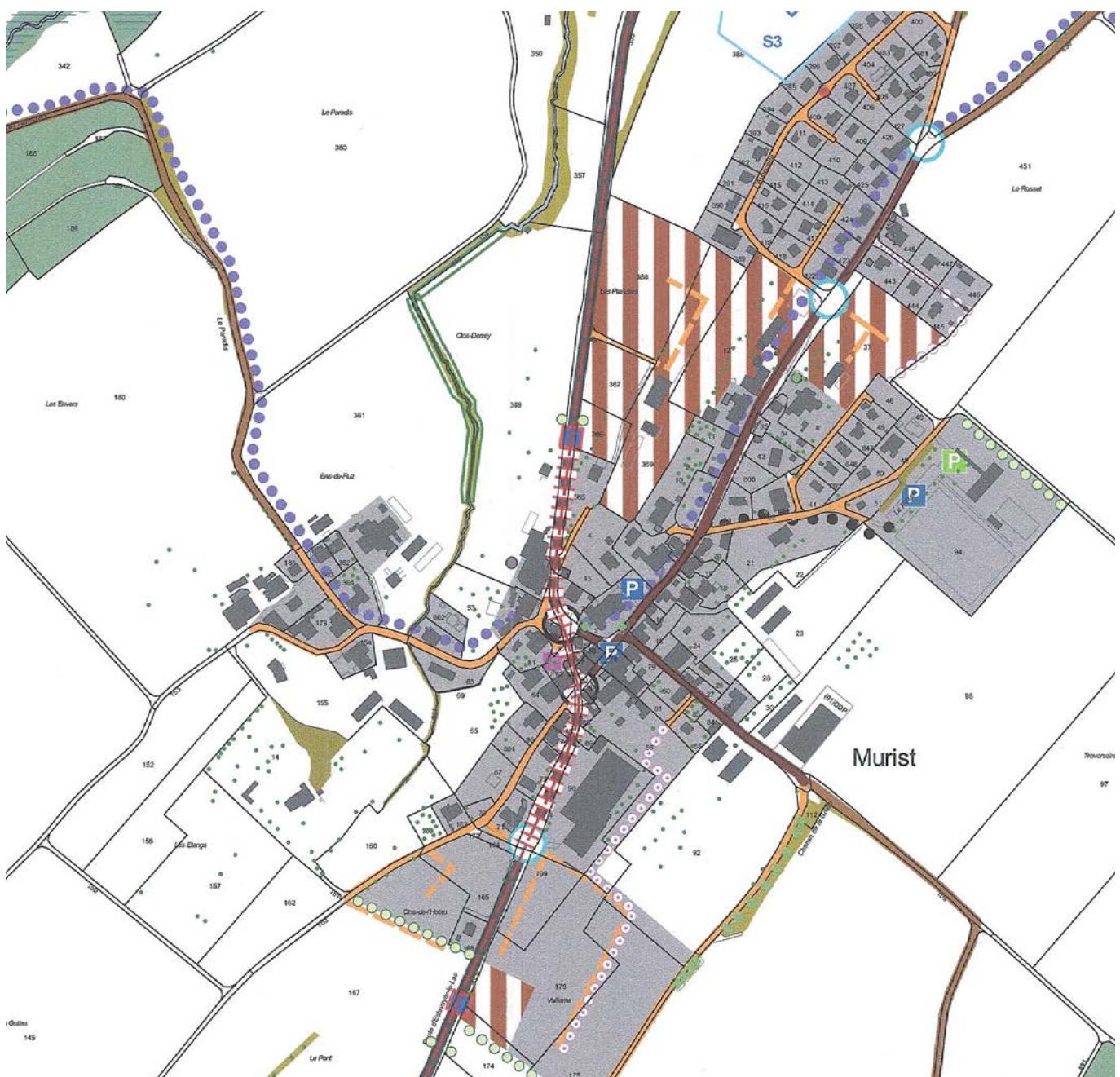
6.1 Couloir naturel, affluent du ruisseau du Bainoz, souligné par un cordon boisé.



Aménagement du territoire

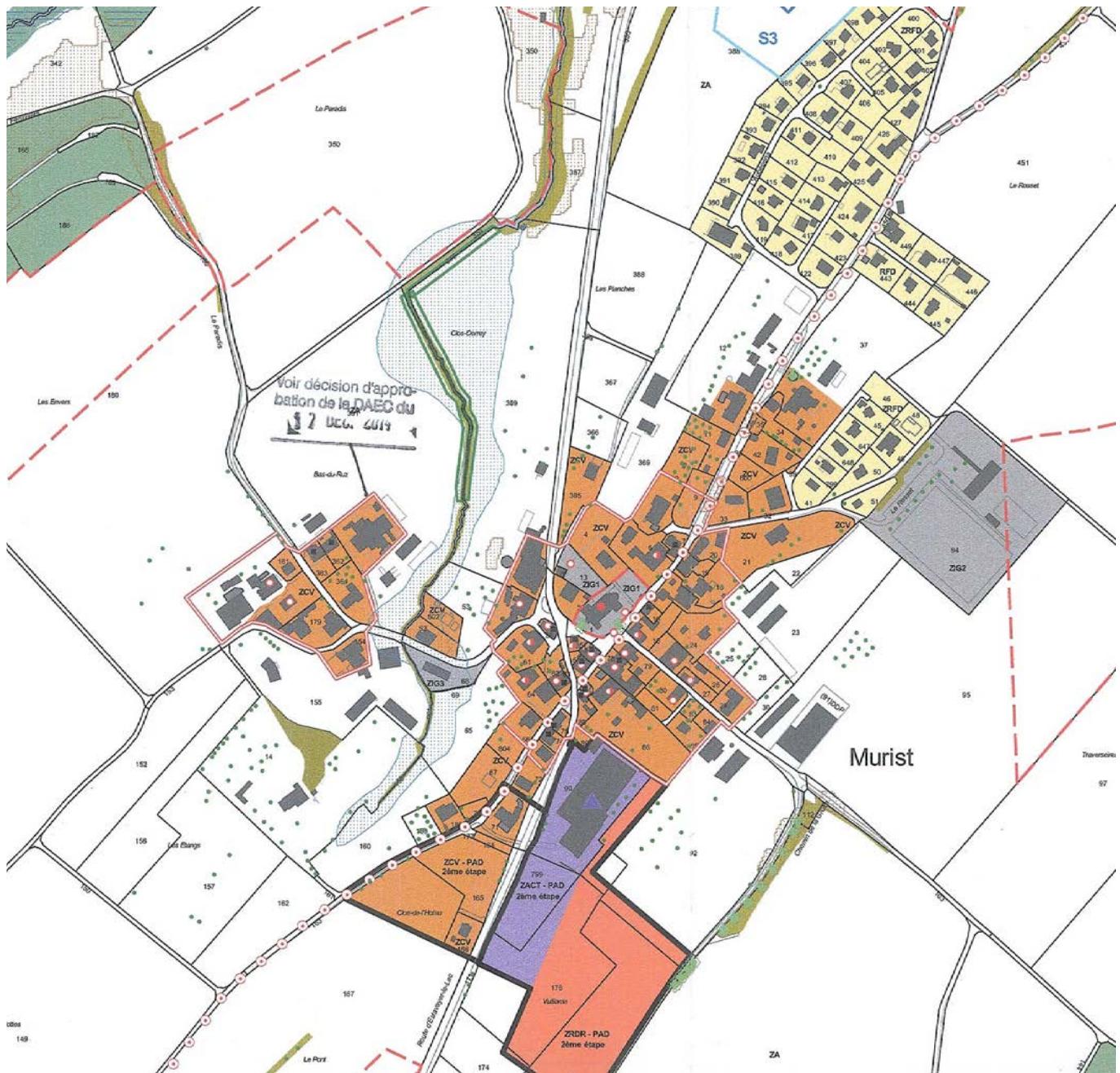
Plan directeur communal

L'extension prévue au nord du village sur les art. 366, 367, 388 et 369 RF est située dans une partie de site environnante définie par le relevé SCRoL. Ce secteur devrait idéalement rester libre, car il s'agit d'un dégagement important, qui laisse lisible la silhouette du site lorsqu'on l'approche par le nord. Ces surfaces auraient dû se trouver en extension de la zone résidentielle de faible densité située plus au nord. Le comblement des vides entre le noyau historique et la nouvelle zone résidentielle (art. 12 et 37 RF), au nord, est cependant acceptable.



Plan d'affectation des zones

Au sud de la localité, une zone du centre du village soumise à un PAD (art. 165 RF) est située dans une partie de site environnante à laquelle le SCRoL a attribué un objectif de sauvegarde important (A). Comme cette parcelle est soumise à un PAD, son développement est déjà soumis à des exigences d'intégration. De plus, ce secteur borde une partie de site sensible déjà bâtie.



Notes

Le recensement cantonal des sites construits d'importance régionale et locale (SCRoL), lancé par le canton de Fribourg en 2023, complète l'inventaire ISOS de la Confédération, limité aux sites construits d'importance nationale. Il remplacera à terme le précédent inventaire établi par l'Office fédéral de la culture, dont les riches relevés, réalisés dans les années 1980-1990, ont constitué l'ossature du SCRöL. Pour le reste, l'essentiel des informations historiques contenues dans le SCRöL s'appuie sur le recensement cantonal des biens culturels immeubles, ainsi que sur le fond documentaire du Service des biens culturels (SBC).

En garantissant la qualité des données de base, ce nouvel recensement vise à assurer un développement harmonieux du territoire dans le respect de l'esprit des lieux. Parallèlement, il doit contribuer à l'émergence d'une culture du bâti de qualité qui permette de conserver vivants des villages et des paysages habités, dotés d'une identité propre.

Plus d'informations sur le SCRöL et la culture du bâti



Légende des éléments graphiques

Sites construits

Le recensement SCRöL évalue les sites construits selon trois degrés d'importance : régionale, locale et sans substance. Les sites construits d'importance régionale et locale font l'objet d'un relevé complet qui identifie les parties de site, les éléments structurants ainsi que les potentiels et risques de développement, et formule des recommandations afin de garantir leur développement qualitatif. Les sites désignés « sans substance » sont visités mais ne sont pas relevés en raison de l'absence de caractéristiques distinctives.

Qualités

Qualités de situation

Valeur topographique et du degré d'urbanisation du site.

Qualités spatiales

Valeur spatiale intrinsèque de chaque partie de site et de l'intensité des relations spatiales entre les différentes parties.

Qualités historico-architecturales

Valeur historique et architecturale des différentes parties de site et de la lisibilité des phases de développement.

Barème

● ○ ○ ○ Pas de qualités particulières

● ● ○ ○ Certaines qualités

● ● ● ○ Hautes qualités

● ● ● ● Qualités exceptionnelles

Parties de site

Les sites construits sont composés de « parties de site » qui peuvent être bâties ou non. Chaque partie de site est liée à un objectif de sauvegarde déterminé selon les qualités spatiales et historico-architecturales.

Objectifs de sauvegarde

Objectif de sauvegarde A

Ensemble bâti avec de la substance historique, ainsi qu'une structure et un caractère remarquables.

Objectif de sauvegarde A

Environnement non bâti, naturel ou agricole, important pour le caractère du site construit.

Objectif de sauvegarde B

Ensemble bâti doté d'une structure urbaine bien définie et d'un certain caractère.

Objectif de sauvegarde C

Ensemble bâti doté d'un certain caractère.

Partie de site sensible

Ensemble bâti sans caractéristique distinctive, qui possède une valeur relationnelle avec les parties de qualité.

Qualités

Qualités spatiales

Intensité de la cohésion spatiale à l'intérieur du tissu bâti et des espaces verts aménagés.

Qualités historico-architecturales

Degré de spécificité régionale et historique du tissu bâti et des espaces verts aménagés.

Barème

● ○ ○ ○ Pas de qualités particulières

● ● ○ ○ Certaines qualités

● ● ● ○ Hautes qualités

● ● ● ● Qualités exceptionnelles

Éléments structurants

Plus petites composantes du site construit, ils peuvent se trouver dans n'importe quelle partie de site. Ce sont des éléments individuels de nature diverse dont l'image et la signification est essentielle pour le caractère du site.

Bâtiments

Bâtiment unique ou groupe de bâtiments.

Espaces

Place, jardin, espace-rue, etc.

Objets linéaires

Ruisseau, alignement de façades, etc.

Objets ponctuels

Croix, arbre, fontaine, etc.

Service des biens culturels SBC

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
www.fr.ch/sbc

Février 2026

—

Direction & concept SCRoL

Frédéric Arnaud

Rédaction

Christian Corredera | Mellie Junod-Jeannet

Cartographie & graphisme

Ilse Bahnsen

Photographies

Alain Kilar (vues aériennes) | SBC

Cartographie et base de données SIG

Service des biens culturels SBC

Service de la géoinformation SGéo

Fonds de carte

© Swisstopo, État de Fribourg

Impression

Service d'achat du matériel et des imprimés SAMI, Granges-Paccot



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC

Amt für Kulturgüter KGA